COMMUNE D'YZERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DU VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT SIX

ARRETE

ARRETE N° 2026-037
Délégation de fonctions à Madame LHOPITAL Stéphanie, 2ème Adjointe

Le Maire de la Commune d'YZERON,
. Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,
. Vu la délibération du Conseil Municipal, n° 2026-031 en date du 21 Mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints à Madame la Maire d'Yzeron,
. Vu la délibération sus-visée et le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 positionnant Madame LHOPITAL Stéphanie, en qualité de deuxième adjoint,
Considérant qu'en application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire peut, pour le bon fonctionnement du service, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

ARRETE

ARTICLE 1 – A compter du 27 mars 2026, Madame LHOPITAL Stéphanie, 2e Adjoint, est déléguée pour gérer les affaires en matière de :

- **Enfance, jeunesse, sports et loisirs**

Cette délégation entraine délégation de signature de documents.

ARTICLE 2 – La signature de toutes correspondances et documents relevant des délégations ci-dessus devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera :

- inscrit au registre des actes de la Mairie,
- affiché,
- transmis à Monsieur le Préfet du département du Rhône,
- transmis à Monsieur le Receveur Municipal,
- notifié à l'intéressé

FAIT à YZERON, le 27 mars 2026
Madame la Maire,
Agnès NELIAS

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
affiché le 30/03/2026
notifié le 27/03/2026